



VISA COURT SEJOUR AVEC CITOYEN(NE) ITALIEN / DE L'UNION EUROPEENNE

Avertissement : Le Consulat se réserve le droit de demander de la documentation ou des garanties supplémentaires, s'il le juge nécessaire à l'évaluation du dossier.

La documentation mentionnée ci-dessous doit être présentée comme suit :

- Dans l'ordre de la liste.
- Tous les documents fournis doivent être apostillés et traduits (par un traducteur reconnu par le Consulat) en Italien.

Au moment de dépôt du visa, il faudra présenter un dossier complet avec (tous les documents en Arabe doivent être traduits en Italien) :

1	☐	Formulaire de demande de visa, original - Formulaire dûment rempli et signé par les demandeurs (ou le représentant légal pour les mineurs) aux différents emplacements prévus (dans la case signature indiquée en 3ème page).
2	☐	Une photo d'identité - Taille de 3.5 cm x 4.5 cm, sur fond blanc, datant de moins de 3 mois et conforme aux normes ICAO doit être collée sur le formulaire de demande.
3	☐	Passeport, original - ou passeport ordinaire ou un document de voyage reconnu valable au moins 6 mois après la date d'expiration du visa demandé. Le passeport ou le document de voyage doit contenir au moins deux pages non utilisées portant la mention "visa" afin d'y apposer un visa. Doit avoir été délivré il y a moins de 10 ans.
4	☐	Passeport, photocopie - Photocopie des pages du passeport comportant les données personnelles d'identité incluant une photocopie des pages contenant éventuelles prorogations de validité, les remarques et les pages comportant les visas Schengen obtenus précédemment y compris les pages des timbres d'entrée et sortie de l'espace Schengen.
5	☐	Carte d'identité nationale 🇲🇦 (C.I.N), photocopie
6	☐	Lettre d'invitation de la part de citoyen(ne) européen(ne) avec copie
7	☐	Copie du passeport ou la carte d'identité italienne où figure l'apposition de signature du citoyen(ne) européen(ne).
8	☐	Assurance de voyage, original et copie L'assurance voyage doit : • Être valable pour l'espace Schengen si vous demandez un visa de court séjour • Couvrir les frais médicaux et coûts de rapatriement à hauteur de 30,000 Euro minimum • Couvrir toute la durée de votre séjour. (Plus d'information) • Carte de résidence au Maroc (ou preuve de la demande de carte);

Documents supplémentaires pour mineurs de 21 ans/ enfants à charge :

9	☐	<u>Acte de Naissance, original et copie. En cas de regroupement avec la mère, fournir aussi attestation du lien de parenté</u>
10	☐	Livret de famille, original
11	☐	Copie du livret de famille - traduit par un traducteur reconnu par l'Consulat
12	☐	Démonstration de la prise en charge 🇲🇦 de l'invitant par des envois de fonds continuels et constants en original et/ou avec le cachet de l'agence bancaire. Les interruptions dans les paiements pourraient être cause de refus du visa. (en cas de ascendants directs ou descendants directs d'âge majeur de 21 ans)
13	☐	Pour les mineurs de 18 ans : Le formulaire de demande de visa à être signée par les deux parents. Si le demandeur voyage avec l'un de ses parents : lettre de consentement par l'autre parent pour voyager à l'étranger, apostillée, traduit et légalisée Si le mineur voyage seul : lettre originale de consentement pour voyager à l'étranger rédigée et signée par les deux parents, apostillée, traduit et légalisée Copie de document d'identité des parents



Documents supplémentaires pour parents à charge :

9	☐	Acte de naissance, original et traduction en italien, les deux apostillés.
10	☐	Acte de naissance en copie
11	☐	Certificat de lien de parenté, original et traduction en italien apostillé avec copie
12	☐	Reçus ou preuves de versement de l'argent de plus d'une année (originaux)
13	☐	Livret de famille original avec traduction apostillé des pages du demandeur, avec photocopie

Documents supplémentaires pour conjoints :

9	☐	Auto-certification du mariage dûment remplie
---	--------------------------	--

Tous les documents doivent être traduits en italien.

Je reconnais qu'il est possible que ma demande de visa soit refusée si je ne fournis pas tous les documents nécessaires. La présentation d'un dossier complet ne garantit pas la délivrance d'un visa. Le passeport ne sera restitué qu'au moment la décision finale concernant le visa est adoptée. Le Consulat Général se réserve le droit de demander un entretien personnel ou tout autre documents supplémentaires.

Je déclare également avoir lu les informations sur la protection des données personnelles concernant la délivrance de visas conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (UE) 2016/679 disponible sur le site <http://vistoperitalia.esteri.it>

Date	Signature	Officier Signature
POUR USAGE INTERNE SEULEMENT		